

le cnam

Auvergne – Rhône-Alpes

Ma formation Hors Temps de Travail Mode D'emploi

Les examens

Les formations

Les financements

La validation des acquis

Les formation continue HTT



Retrouvez les informations et actualités
du Cnam en Auvergne-Rhône-Alpes sur les réseaux sociaux.



Pour garantir un niveau de qualité permanent à ses élèves, aux entreprises et à ses partenaires, le Cnam Auvergne-Rhône-Alpes s'est engagé dans une démarche d'amélioration continue qui lui a permis d'obtenir des certifications reconnues.



L. 6313-1 – 1° Les actions de formation
L. 6313-1 – 3° Les actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience, dans les conditions prévues au livre IV
L. 6313-1 – 4° Les actions de formation par apprentissage, au sens de l'article L. 6211-2.



Ce guide pratique est conçu pour vous accompagner et faciliter votre parcours de formation au Cnam Auvergne-Rhône-Alpes. Nous espérons qu'il répondra à vos attentes et contribuera à votre réussite.

Soyez également assuré-e-s de notre total dévouement pour vous aider à résoudre les difficultés que vous pourriez rencontrer et vous permettre de vous former dans les conditions les plus favorables

Sommaire

Sommaire	3
Le Conservatoire national des arts et métiers	4
La Formation Continue et HTT	6
VAE, VAPP, VES	8
Les examens	9
Délivrance de diplôme ou de certificat.....	11
Les diplômes	12
Les Formations au CNAM Auvergne-Rhône-Alpes	13
Les UE Unités d'enseignement	17
Les UA Unités d'activité.....	17
Les modalités de formation	18
Comment financer votre formation ?	20





450 MÉTIERS

Nous vous donnons accès à l'offre nationale du Cnam, grand établissement public leader de la formation professionnelle supérieure

Le Conservatoire national des arts et métiers

Les missions du Cnam

Sous la tutelle du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le Conservatoire national des arts et métiers est un grand établissement ouvert à toutes, chargé de développer trois missions fondamentales :

- **La formation tout au long de la vie** pour accompagner les adultes qui souhaitent évoluer dans leur vie professionnelle en suivant une formation de leur propre initiative ou en Co-initiative avec leur employeur.
- **La recherche technologique et l'innovation** pour répondre aux nouveaux besoins économiques et sociaux exprimés par les entreprises et les collectivités et les aider à faire tomber les « verrous ».
- **La diffusion de la culture scientifique et technique** pour sensibiliser le plus grand nombre à l'importance de l'innovation dans nos sociétés par le biais de conférences ou d'expositions, en valorisant notamment les richesses des collections du Musée des arts et métiers.



Organisation

Le Cnam, un établissement en réseau

Fondé en 1794, le Conservatoire national des arts et métiers (Cnam) est un grand établissement d'enseignement supérieur sous la tutelle du ministère en charge de l'Enseignement supérieur et de la recherche. Il constitue un formidable outil au service du développement des actifs (salariés et demandeurs d'emploi), des entreprises, des territoires et de l'emploi. Ses formations sont développées en étroite collaboration avec les entreprises et les organisations professionnelles afin de répondre au mieux à leurs besoins et à ceux de leurs salariés.

Le Cnam Auvergne-Rhône-Alpes

Le Cnam Auvergne-Rhône-Alpes accompagne les personnes qui souhaitent mettre à jour leurs compétences, évoluer professionnellement, trouver un emploi ou tout simplement élargir leurs connaissances.

Pour ses formations, le CNAM met en œuvre des modalités d'apprentissage variées adaptées et adaptables aux entreprises et objectifs individuels, en alternance, formation continue ou encore formation initiale.



La Formation Continue et HTT

Vous envisagez **la réalisation d'une formation** dans le cadre d'une montée en compétences au sein de votre métier ou d'une nouvelle direction que vous souhaitez donner à votre carrière ?

Le Cnam Auvergne – Rhône-Alpes vous accompagne dans votre évolution ou **vos requalification professionnelle**, en vous permettant **de développer une compétence** ou de vous engager sur **un parcours de formation diplômante**.

Si vous décidez de suivre un ou plusieurs modules de formation à la carte, pour **développer une compétence professionnelle**, vous aurez le choix entre **des formations hors temps de travail** et **des formations courtes en journée**.

Pour qui

La formation continue concerne les personnes qui ont terminé leur formation initiale et qui souvent ont déjà une expérience professionnelle. Qu'il s'agisse de jeunes, de salariés, d'indépendants ou de demandeurs d'emploi, ces personnes souhaitent acquérir de nouveaux savoirs et savoir-faire. Vous pouvez vous inscrire au Cnam, pour suivre à votre rythme une formation à finalité professionnelle, selon des formules modulaires adaptées à votre projet personnel et/ou professionnel.

Le Cnam...

- **Dans tous les domaines :**

Plus de 300 parcours de formations scientifiques, techniques et tertiaires, ciblés sur les compétences recherchées par les entreprises, dans un très large éventail de filières/métiers.

Le Cnam Auvergne-Rhône-Alpes vous propose 29 parcours qui permettent de se perfectionner, d'améliorer ses compétences, d'acquérir une qualification ou un diplôme pour négocier un tournant dans sa carrière, se reconvertir ou changer d'emploi, dans le cadre d'une formation diplômante ou non.



- **A différents niveaux :**

Le Cnam propose des formations du niveau technicien au niveau ingénieur. Chaque année, il délivre plus de 6 400 diplômes, dont 1 100 diplômes d'ingénieur.

- **Selon différentes formules :**

Le Cnam propose de suivre une formation professionnelle continue via plusieurs formules, combinables entre elles : en cours du soir, en journée, le samedi, à distance, sous forme de stages de formation (intra et inter-entreprise) ... Chacun choisit sa formule en fonction de ses disponibilités et de son projet personnel et/ou professionnel.

- **Étroitement lié au monde professionnel :**

Les chargés ou chargées d'enseignement sont, en grande partie, issues de l'entreprise. Ils ou elles apportent leur connaissance du monde professionnel et veillent à l'adéquation des formations avec l'évolution des métiers.

Les modules

La majorité des formations du Cnam est organisée en unités d'enseignement (UE). Ce sont des modules de formation que vous pouvez suivre à votre rythme. Ils sont proposés par semestre (rentrées en septembre et février).

Les blocs de compétences

Avec la mise en application de la Loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, les certifications professionnelles inscrites au RNCP sont désormais structurées en blocs de compétences. Ce sont des ensembles homogènes et cohérents de compétences contribuant à l'exercice autonome d'une activité professionnelle et pouvant être évaluées et validées. Nos conseiller ou conseillères sont à votre disposition pour échanger sur votre projet de validation de blocs de compétences.



VAE, VAPP, VES

Validation des acquis de l'expérience (VAE)

Cette procédure permet d'obtenir tout ou partie du diplôme visé au vu des acquis professionnels ou personnels. Une demande de VAE peut être déposée si le ou la candidat (e) a acquis au cours de son parcours professionnel et personnel des savoirs et des savoir-faire suffisants en rapport avec le diplôme visé.

Validation des acquis professionnels et personnels (VAPP)

Cette procédure permet d'être dispensé (e) des conditions d'accès (pré-requis) au vu des acquis professionnels. Elle peut être engagée si le ou la candidat (e) ne possède pas le diplôme requis pour s'inscrire à une formation du Cnam mais qu'il ou elle peut faire valoir une expérience professionnelle dans le domaine du diplôme visé, du niveau exigé à l'entrée en formation.

Validation des études supérieures (VES)

Une VES permet d'être dispensé (e) de certains modules de formation et de l'examen correspondant, si le ou la candidat (e) possède un diplôme de l'enseignement supérieur ou s'il ou elle a suivi antérieurement des formations dans un domaine en rapport avec le diplôme visé, et que les connaissances acquises sont jugées suffisantes et correspondent aux exigences pédagogiques actuelles. Certaines formations font l'objet d'une reconnaissance automatique. Dans ce cas, un dispositif de VES allégé vous est proposé.



Les examens

Chaque unité d'enseignement donne lieu à un contrôle des connaissances, soit par contrôle continu, soit par examen semestriel, soit par combinaison de ces procédés (conformément au règlement). Tout élève inscrit à un enseignement est automatiquement inscrit à l'examen de première session correspondant. L'élève désirent passer la seconde session d'examen est tenu de s'inscrire par ses soins auprès de son centre. L'assiduité à l'ensemble des séances de travaux pratiques peut être exigée.

Les convocations aux examens, précisant les lieux, dates et horaires de ceux-ci, sont adressées par courriel par le service scolarité à tous les élèves inscrits. Les élèves qui n'auraient pas reçu de convocation dix jours avant la date prévue de l'examen sont invités à prendre contact avec le service scolarité. Après l'examen, aucune réclamation ne sera acceptée, quelle qu'en soit la raison (mauvaise écriture du courriel, changement d'adresse électronique non signalé...).

Déroulement des épreuves

Modalités	Lieux d'examen
Enseignements dispensés en présentiel	Les examens se déroulent dans le centre d'enseignement où interviennent le ou les formateur et formatrices correspondants, ou à distance si la situation sanitaire l'exige.
Enseignements dispensés en formation à distance (FOAD) et visiocours	Les élèves sont invités à contacter le service scolarité pour savoir si les examens peuvent être organisés en Auvergne-Rhône-Alpes. À défaut, les examens se dérouleront dans le centre régional dispensant les enseignements.

- Vous ne pouvez pas vous présenter à un même examen dans différents centres, le même semestre.
- Si vous êtes reçue à un examen, vous ne pouvez pas vous y présenter à nouveau pour améliorer votre note.
- La pièce d'identité est exigée à l'entrée des salles d'examen.
- Les candidats et candidates ne sont admis (e) à composer que pour les enseignements auxquels ils ou elles sont inscrits (tes)



Résultats, attestations de succès

Les résultats sont consultables via l'environnement numérique de formation. Aucun résultat n'est communiqué par téléphone. Les attestations de succès sont adressées aux candidats (tes) reçus (ses), dès lors que les résultats sont validés définitivement par les jurys.

Remarque : vous pouvez suivre les enseignements qui vous intéressent sans vous présenter aux examens.



Délivrance de diplôme ou de certificat

Une exigence : l'expérience professionnelle

Pour obtenir la délivrance d'un diplôme, d'un titre ou d'un certificat professionnel du Cnam, il faut justifier d'une expérience professionnelle dans la spécialité étudiée, d'une durée et d'un niveau suffisants. Cette condition n'est pas exigée au moment de l'inscription.

Examen anticipé de l'expérience professionnelle

Si vous n'êtes pas certaine de posséder l'expérience professionnelle requise, vous pouvez, dès l'obtention de quatre UE, déposer un dossier de demande d'examen anticipé de validation de l'expérience professionnelle. Les conventions de stage seront délivrées, le cas échéant, après étude de ce dossier.

Stages

Les élèves dont l'expérience professionnelle dans la spécialité est jugée insuffisante, devront effectuer un stage pour compléter leur formation, dont la durée sera fixée par le Cnam. Tout stage fait l'objet d'une convention.



Les diplômes

Les diplômes nationaux LMD

Le schéma Licence-Master-Doctorat (Bac+3, Bac+5, Bac+8) s'inscrit dans le cadre d'une harmonisation européenne, qui vise à favoriser la mobilité, la construction de parcours personnalisés et la lisibilité internationale des diplômes.

Les diplômes d'ingénieur (e)

Le Cnam propose des cursus aboutissant à un titre d'ingénieur (e) (Bac+5) habilité par la Commission des titres de l'ingénieur (e) (CTI).

Les titres professionnels (RNCP)

L'enregistrement d'un titre au Répertoire national des certifications professionnelles signifie que la valeur professionnelle du parcours a été prouvée sur le marché de l'emploi. À chaque diplôme correspond un niveau de qualification et des débouchés spécifiques.

Les certificats du Cnam

Les certificats professionnels (CP), de compétence (CC) et de spécialisation (CS) sont des formations courtes, à caractère professionnel, qui répondent à des besoins spécifiques exprimés par les entreprises.

	Titres d'ingénieur-e	Diplômes nationaux LMD	Titre RNCP*	Certificats du Cnam	
Bac +5 Niveau 7	Titre d'ingénieur-e	M1	RNCP7	Certificat de spécialisation	300
Bac +4 Niveau 6		M2	RNCP6		240
Bac +3 Niveau 6		L3		Certificat de compétence	180
Bac +2 Niveau 5		L2	RNCP 5		120
Bac Niveau 4		L1		Certificat professionnel	60
					ECTS**

* : Répertoire National des Certifications Professionnel

** : Crédits Européens



Les Formations au CNAM Auvergne-Rhône-Alpes

BTP

Libellé du Diplôme	Nombre crédits ECTS	Niveau Rentrée	Niveau de Sortie	PRÉREQUIS	Modalités de formation
Certificat Bases scientifiques du BTP en formation continue hors temps de travail (CP5400A)	24 ECTS	Sans niveau spécifique	Sans niveau spécifique	Aucune condition d'accès n'est exigée. Niveau : L1/L2	Distanciel
Certificat Management de projet et de travaux en formation continue hors temps de travail (CC12100A)	24 ECTS	Sans niveau spécifique	Sans niveau spécifique	Cette formation s'adresse aux techniciens supérieurs et aux cadres du bâtiment, de l'immobilier et de l'architecture.	Distanciel
Certificat Ingénierie du Bâtiment en formation continue hors temps de travail (CC12200A)	24 ECTS	Sans niveau spécifique	Sans niveau spécifique	Cette formation s'adresse aux techniciens supérieurs et aux cadres du bâtiment, de l'immobilier et de l'architecture.	Distanciel
Certificat en Ingénierie des enveloppes du bâtiment en formation continue hors temps de travail (CC12300A)	24 ECTS	Sans niveau spécifique	Sans niveau spécifique	Le certificat est accessible sans conditions. Il est cependant recommandé d'avoir un niveau L3 en mathématiques (UTC110).	Distanciel
DEUST génie civil en formation continue hors temps de travail. (DUS0110A)	120 ECTS	Niveau 4 (Bac)	Niveau 5 (Bac+2)	La première année de DEUST est accessible aux titulaires d'un bac ou d'un diplôme de niveau équivalent. La deuxième année de DEUST est accessible aux titulaires d'un bac+1 Architecture et Construction, d'un niveau L1 BTP ou d'architecture (Licence, BTS, DUT, DEUST, Titre professionnel RNCP). Une formation de base sur les outils de maquette numérique est un prérequis indispensable. Si ce n'est pas le cas, il est demandé de valider BTP003 maquette numérique (6 ECTS) dès l'entrée en formation, tout en respectant les prérequis des UE numériques de DEUST 2. L'accès au diplôme peut également se faire en première comme en seconde année par le dispositif de la validation des études supérieures (VES) et de la validation des acquis professionnels et personnels (VAPP).	Distanciel
Diplôme d'Ingénieur Spécialité Bâtiment et travaux publics parcours Bâtiment (CYC8301A)	180 ECTS	Niveau 5 (Bac+2)	Niveau 7 (Bac+5)	Le diplôme est accessible aux titulaires d'un diplôme de technicien supérieur BTP (L2, BTS, DUT, DEUST). L'accès au diplôme peut également se faire en L1, L2 ou L3 par le dispositif de la validation des études supérieures (VES), en particulier pour les titulaires d'un Bac+2/+3 dans le domaine de l'architecture ou des sciences et techniques. Il est également possible d'utiliser le dispositif de la validation des acquis professionnels et personnels (VAPP). Plus d'informations sur : http://btp.cnam.fr/presentation/validation-des-acquis-ves-vap-vae/ NOTA 1 : Il est fortement recommandé de suivre une remise à niveau en mathématiques (MVA005 et MVA006) avant de s'engager dans le tronc commun scientifique (UTC). NOTA 2 : Une formation de base sur les outils de maquette numérique est un prérequis indispensable. Si ce n'est pas le cas, il est demandé de valider BTP003 maquette numérique (6 ECTS) avant l'inscription aux UE numériques (en particulier BIM).	Distanciel Hybride (distanciel + présentiel) Présentiel hors région Rhône-Alpes pour certaines UE au choix
Diplôme d'Ingénieur Spécialité Bâtiment et travaux publics parcours Structures (CYC8302A)	180 ECTS	Niveau 5 (Bac+2)	Niveau 7 (Bac+5)	Le diplôme est accessible aux titulaires d'un diplôme de technicien supérieur BTP (L2, BTS, DUT, DEUST). L'accès au diplôme peut également se faire en L1, L2 ou L3 par le dispositif de la validation des études supérieures (VES), en particulier pour les titulaires d'un Bac+2/+3 dans le domaine de l'architecture ou des sciences et techniques. Il est également possible d'utiliser le dispositif de la validation des acquis professionnels et personnels (VAPP). Plus d'informations sur : http://btp.cnam.fr/presentation/validation-des-acquis-ves-vap-vae/ NOTA 1 : Il est fortement recommandé de suivre une remise à niveau en mathématiques (MVA005 et MVA006) avant de s'engager dans le tronc commun scientifique (UTC). NOTA 2 : Une formation de base sur les outils de maquette numérique est un prérequis indispensable. Si ce n'est pas le cas, il est demandé de valider BTP003 maquette numérique (6 ECTS) avant l'inscription aux UE numériques (en particulier BIM).	Distanciel Hybride (distanciel + présentiel) Présentiel hors région Rhône-Alpes pour certaines UE au choix
Diplôme d'Ingénieur Spécialité Bâtiment et travaux publics parcours Géotechnique (CYC8303A)	180 ECTS	Niveau 5 (Bac+2)	Niveau 7 (Bac+5)	Le diplôme d'ingénieur est accessible aux titulaires d'un diplôme bac+2 BTP ou GEOSCIENCES (L2, DEUST, DUT, BTS). L'accès au diplôme peut également se faire par le dispositif de la validation des études supérieures (VES) et de la validation des acquis professionnels et personnels (VAPP). Plus d'informations sur : http://btp.cnam.fr/presentation/validation-des-acquis-ves-vap-vae/	Distanciel Hybride (distanciel + présentiel) Présentiel hors région Rhône-Alpes pour certaines UE au choix
Licence Sciences, Technologies, Santé mention Génie civil parcours Ingénierie des structures (LG03501A)	180 pour la Licence complète 60 pour la L3 uniquement	Niveau 4 (Bac)	Niveau 6 (Bac+3)	La première année de licence (L1) est accessible aux titulaires d'un bac ou d'un diplôme de niveau équivalent. La troisième année de licence (L3) est accessible aux titulaires d'un diplôme de technicien supérieur BTP (L2, BTS, DUT, DEUST). L'accès au diplôme peut également se faire en L1, L2 ou L3 par le dispositif de la validation des études supérieures (VES), en particulier pour les titulaires d'un Bac+2/+3 dans le domaine de l'architecture ou des sciences et techniques. Il est également possible d'utiliser le dispositif de la validation des acquis professionnels et personnels (VAPP). Plus d'informations sur : http://btp.cnam.fr/presentation/validation-des-acquis-ves-vap-vae/ NOTA 1 : Il est fortement recommandé de suivre une remise à niveau en mathématiques (MVA005 et MVA006) avant de s'engager dans le tronc commun scientifique (UTC). NOTA 2 : Une formation de base sur les outils de maquette numérique est un prérequis indispensable. Si ce n'est pas le cas, il est demandé de valider BTP003 maquette numérique (6 ECTS) avant l'inscription aux UE numériques (en particulier BIM).	Distanciel Hybride (distanciel + présentiel) Présentiel hors région Rhône-Alpes pour certaines UE au choix



Comptabilité et gestion

Libellé du Diplôme	Nombre crédits ECTS	Niveau Rentrée	Niveau de Sortie	PRÉREQUIS	Modalités de formation
Certificat de compétence Contrôle de gestion. (CC1000A)	28 ECTS	Sans niveau spécifique	Sans niveau spécifique	Niveau bac + 2 : personnels comptables et financiers évoluant vers des fonctions plus liées à la gestion. Ingénieurs ou commerciaux devant animer une antenne de contrôle de gestion liée à leurs responsabilités opérationnelles, bonne connaissance de la comptabilité générale (ou financière) et connaissances en organisation.	Distanciel
DEUST Comptabilité - Contrôle - Audit (CCA) (DUS0400A)	120 ECTS	Niveau 4 (Bac)	Niveau 5 (Bac+2)	L'accès à cette formation nécessite un niveau BAC quel qu'en soit l'origine. Le DEUST démarre son programme sans aucun prérequis.	Distanciel
Licence Comptabilité, contrôle, audit. (LG03607A)	180 ECTS L3 : 60 ECTS	Bac+2	Niveau 6 (Bac+3 et 4)	Diplôme Bac +2 ou équivalent (120 crédits ECTS) dans une ou plusieurs disciplines majeures lié au domaine de la comptabilité DUT Gestion des administrations et des organisations (GEA) Remplacé par le nouveau DEUST CCA BTS Comptabilité et Gestion Remarque 1 : Le BTS CGO, le DUT GEA option Finance Comptabilité et le future DEUST CCA donnent l'équivalence des UE DRF 114, 115 et GFN 101 du programme de la licence CCA. Il suffit de monter un dossier de VES (validation d'études supérieures) et d'en demander l'équivalence. Remarque 2 : Dans l'hypothèse où le candidat n'aurait pas de Bac+2 lié au domaine d'activité, il est conseillé de suivre l'UE CFA 040 du CNAM de manière à profiter des prérequis nécessaires pour suivre les Unités d'Enseignement de la licence.	Distanciel

Droit

Libellé du Diplôme	Nombre crédits ECTS	Niveau Rentrée	Niveau de Sortie	PRÉREQUIS	Niveau de Sortie
Certificat de spécialisation Délégué à la protection des données (DPO/CIL) (CS5200A)	14 ECTS	Sans Niveau	Sans Niveau	Prérequis : Le certificat de spécialisation est ouvert aux auditeurs : - Justifiant au moins d'un diplôme reconnu de niveau bac + 3/4 et d'une expérience professionnelle dans le domaine si possible - Avoir le niveau au minimum équivalent aux enseignements dispensés par les UE DRA001 (présentation générale du droit) et DRA002 (initiation aux techniques juridiques fondamentales) du CNAM ou posséder de bonnes connaissances de base en droit des affaires. - Disposant d'une bonne sensibilisation aux outils des technologies de l'information et de la communication.	Distanciel

Immobilier

Libellé du Diplôme	Nombre crédits ECTS	Niveau Rentrée	Niveau de Sortie	PRÉREQUIS	Modalités de formation
Diplôme de l'ICH - Responsable d'opération immobilière (CPN9700A)	80 ECTS	Sans Niveau	Niveau 6	Le contrôle des connaissances et compétences se fait à la sortie et non à l'entrée en formation. Toute personne motivée a donc la possibilité de préparer à l'ICH le diplôme de Responsable d'opération immobilière. Il n'est dès lors posé aucune condition rétroactive de niveau d'étude pour s'inscrire. Toutefois, les enseignements étant de niveau 6, une bonne culture générale est en pratique indispensables pour les suivre dans de bonnes conditions et les valider. Par ailleurs, une expérience professionnelle dans l'immobilier ou dans des métiers connexes (architecture, bâtiment, notariat, administration publique de l'urbanisme, assurance, banque...) permet de profiter au mieux des enseignements de l'ICH. Enfin, des connaissances générales en droit et en économie constituent un atout majeur.	Hybride
Licence Droit, Economie, Gestion mention Gestion parcours Immobilier - L3 (LG03610A)	180 ECTS 60 ECTS pour la L3	Niveau 4 (Bac+2)	Niveau 6 (Bac+3)	Le contrôle des connaissances et compétences se fait à la sortie et non à l'entrée en formation. Toute personne motivée a donc la possibilité de préparer à l'ICH le diplôme de Responsable d'opération immobilière. Il n'est dès lors posé aucune condition rétroactive de niveau d'étude pour s'inscrire. Toutefois, les enseignements étant de niveau 6, une bonne culture générale est en pratique indispensables pour les suivre dans de bonnes conditions et les valider. Par ailleurs, une expérience professionnelle dans l'immobilier ou dans des métiers connexes (architecture, bâtiment, notariat, administration publique de l'urbanisme, assurance, banque...) permet de profiter au mieux des enseignements de l'ICH. Enfin, des connaissances générales en droit et en économie constituent un atout majeur.	Hybride



Informatique

Libellé du Diplôme	Nombre crédits ECTS	Niveau Rentrée	Niveau de Sortie	PRÉREQUIS	Modalités de formation
Certificat professionnel Programmation de sites web. (CP0900A)	42 ECTS	Sans niveau spécifique	Sans niveau spécifique	Niveau bac. Aucun diplôme en informatique n'est exigé mais une pratique courante de l'ordinateur et de ses outils (OS, bureautique, outils internet) est recommandée. Attention ce certificat est proposé pour la dernière année en 22/23, il sera remplacé par le CP65	Distanciel
Certificat professionnel Technicien développement applications informatiques. (CP1600A)	42 ECTS	Sans niveau spécifique	Sans niveau spécifique	Niveau bac. Aucun diplôme en informatique n'est exigé mais une utilisation courante de l'ordinateur et de ses outils (OS, bureautique, outils internet) est recommandée.	Distanciel
Certificat professionnel Programmeur d'applications mobiles. (CP4800A)	42 ECTS	Sans niveau spécifique	Sans niveau spécifique	Niveau bac. Aucun diplôme en informatique n'est exigé mais une utilisation courante de l'ordinateur et de ses outils (OS, bureautique, outils internet) est recommandée.	Distanciel
Licence Sciences technologies santé mention informatique parcours Informatique générale - L3 (LG02501A)	180 pour la Licence complète 60 pour la L3 uniquement.	Niveau 4 (Bac)	Niveau 6 (Bac+3)	Les conditions d'accès en L3 sont les suivantes : - être titulaire d'un diplôme de niveau III en informatique (DUT informatique, DPCT informatique, BTS informatique de gestion, diplôme analyste programmeur du Cnam, DUT GEII...) Ou d'un diplôme qui dispense des niveaux L1 et L2. - être titulaire d'un diplôme de niveau III scientifique et des UE (NFP135 et NFP136) ou des UE (NFA031 et NFA032).	Distanciel Hybride (distanciel + présentiel)
Titre RNCP Niveau 6 (ex-niveau II) Concepteur en architecture informatique parcours Réseaux et systèmes. (CPN8401A)	120 ECTS	Niveau 5 (Bac+2)	Niveau 6 (Bac+4)	Cette formation est ouverte aux titulaires d'un diplôme Bac+2 en informatique. Les titulaires d'un diplôme Bac+2 scientifique ou technique non informatique peuvent aussi suivre cette information après avoir acquis les deux unités d'enseignement NFP135 (Valeur d'Accueil et de Reconversion en Informatique1) et NP136 (Valeur d'Accueil et de Reconversion en Informatique 2). L'accès à cette formation est aussi possible par la voie de la validation d'acquis de l'expérience (VAE) ou encore par la voie de la validation des études supérieures (VES). Des dispenses d'unités d'enseignement peuvent être accordées aux titulaires d'un diplôme Bac+3 en informatique.	Distanciel Hybride (distanciel + présentiel)
Titre RNCP Niveau 6 (ex-niveau II) Concepteur en architecture informatique parcours Systèmes d'information. (CPN8402A)	120 ECTS	Niveau 5 (Bac+2)	Niveau 6 (Bac+4)	Cette formation est ouverte aux titulaires d'un diplôme Bac+2 en informatique. Les titulaires d'un diplôme Bac+2 scientifique ou technique non informatique peuvent aussi suivre cette information après avoir acquis les deux unités d'enseignement NFP135 (Valeur d'Accueil et de Reconversion en Informatique1) et NP136 (Valeur d'Accueil et de Reconversion en Informatique 2). L'accès à cette formation est aussi possible par la voie de la validation d'acquis de l'expérience (VAE) ou encore par la voie de la validation des études supérieures (VES). Des dispenses d'unités d'enseignement peuvent être accordées aux titulaires d'un diplôme Bac+3 en informatique.	Distanciel Hybride (distanciel + présentiel)
Diplôme d'Ingénieur Spécialité informatique parcours Architecture et ingénierie des systèmes et des logiciels (AISL) (CYC9101A)	180 ECTS	Niveau 5 (Bac+2)	Niveau 7 (Bac+5)	Bac+ 2 informatique	Distanciel Hybride (distanciel + présentiel)
Diplôme d'Ingénieur Spécialité informatique parcours Informatique, réseaux, systèmes et multimédia (IRSM). (CYC9104A)	180 ECTS	Niveau 5 (Bac+2)	Niveau 7 (Bac+5)	Bac+ 2 informatique	Distanciel Hybride (distanciel + présentiel)
Diplôme d'Ingénieur Spécialité informatique parcours Informatique systèmes d'information et business intelligence. (CYC9105A)	180 ECTS	Niveau 5 (Bac+2)	Niveau 7 (Bac+5)	Bac+ 2 informatique.	Distanciel Hybride (distanciel + présentiel)

Psychologie

Libellé du Diplôme	Nombre crédits ECTS	Niveau Rentrée	Niveau de Sortie	PRÉREQUIS	Modalités de formation
Licence Sciences humaines et sociales mention sciences sociales parcours Travail, clinique du travail et psychologie - L3 (LG04103A)	180 ECTS L3 : 60 ECTS	Pour l'entrée en L3 : Niveau 5 (Bac+2)	Niveau 6 (Bac+3)	L'accès en L3 s'effectue avec un Bac+2 ou 120 crédits acquis dans un cursus de licence SHS, il est nécessaire de valider : - PST002, PST003 - Ou d'être en mesure de donner des preuves que ces contenus d'enseignement ont été validés par d'autres instances académiques (hors Cnam).	Distanciel Hybride Présentiel La modalité d'enseignement sera précisée au moment de l'inscription à la formation.
Psychologue du travail - Titre RNCP Niveau 7 (CPN7400A)	180 ECTS	Niveau 5 (Bac+2)	Niveau 7 (Bac+5)	Bac+2 (acquérir obligatoirement les UE psychologie du travail (PST002, PST003, PST004) et statistiques appliquées à la psychologie (PST001).	Distanciel Hybride Présentiel La modalité d'enseignement sera précisée au moment de l'inscription à la formation.



Ressources humaines

Libellé du Diplôme	Nombre crédits ECTS	Niveau Rentrée	Niveau de Sortie	PRÉREQUIS	Niveau de Sortie
Licence Droit, Economie, Gestion mention Gestion parcours Gestion des ressources humaines (LG03605A)	180 ECTS L3 : 60 ECTS	Pour l'entrée en L3 : Niveau 5 (Bac+2)	Niveau 6 (Bac+3)	<p>Les conditions d'accès direct en L3 sont les suivantes :</p> <p>Soit être titulaire des 120 crédits des L1 et L2 d'une licence DEG ou SHS</p> <p>Soit être titulaire d'un diplôme Bac+2 ou d'un titre de niveau III enregistré au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) (Cf. la nouvelle note de règlement N°2022-02/DNF du 3 février 2022)</p> <p>Soit justifier d'une autre formation Bac+2 (Dépôt d'une demande VES)</p> <p>L'accès en L3 suppose des prérequis : FPG001 FPG003 EAR001 ou EAR002 uniquement pour les élèves non issus d'un parcours en Économie Gestion Droit</p>	Distanciel
Certificat de compétence Gestionnaire de Paye (CC11600A)	30 ECTS	Sans niveau spécifique	Sans niveau spécifique	Tout public	Distanciel
Certificat de compétence Gestionnaire de Paye (CC10000A)	30 ECTS	Sans niveau spécifique	Sans niveau spécifique	Tout public	Distanciel



Les UE Unités d'enseignement

Il est possible de s'inscrire librement à une ou plusieurs unités d'enseignement (UE) afin de préparer ou non un diplôme. Chaque UE a une valeur définie en crédits ECTS (Européen Crédit Transfer System) proportionnelle au nombre d'heures de travail (cours, TD, travail personnel, mémoire) à fournir.

Le système de crédits européens ECTS favorise la souplesse entre les parcours. Les crédits sont capitalisables dans les formations d'une même filière Cnam. Ils sont aussi transférables dans un autre établissement d'enseignement supérieur, en France ou dans un pays de l'espace européen.

Les UA Unités d'activité

Strictement rattachées à un diplôme, ces unités correspondent à des apprentissages complémentaires aux UE tels que projet, test d'anglais, expérience professionnelle, etc. Les crédits sont également comptabilisés.



Les modalités de formation

Formation en présentiel hors temps de travail

Les cours ont lieu le soir en semaine (généralement entre 18h-18h30 et 21h-21h30) et le samedi matin dans les centres d'enseignement du Cnam.

Formation en journée en temps ouvrable

Des formations construites spécifiquement pour les demandeurs ou demandeuses d'emploi, avec des modalités d'organisation adaptées à leur statut : 18 heures de cours par semaine (trois jours par semaine).

Cela permet de concilier temps de formation et recherche d'emploi active. Si vous retrouvez un emploi avant la fin de votre formation, vous pouvez basculer vers les cours en soirée ou à distance.

Formation à distance

Pour faciliter l'accès à la formation, le Cnam propose également des parcours de formation à distance via Internet. Cette modalité privilégie la souplesse dans le choix des moments et des lieux d'apprentissage. Au cours de cette formation, vous pouvez bénéficier de l'aide des chargés d'enseignement et échanger avec d'autres élèves par le biais d'une messagerie électronique ou d'espaces de discussion. Selon les formations et les centres régionaux qui les organisent, des séances de regroupement ou de télé-tutorat peuvent être proposées.

Formation hybride

Les formations proposées en modalité hybride proposent de suivre certaines unités d'enseignement en présentiel et d'autres à distance, vous laissant la liberté d'organiser au mieux votre temps de travail.

Attention : Les cours à distance de psychologie du travail seront en direct, il n'y aura pas de replay.



Environnement numérique de formation

Quelle que soit la modalité choisie, vous bénéficiez d'un accès à une plate-forme d'enseignement à distance.

Avec cet outil, vous pouvez :

- **Accéder** à vos cours et **les travailler**.
- **Visualiser** les enregistrements vidéo des séances de regroupement ou les vidéos des cours des semaines précédentes.
- **Communiquer** avec les chargés ou chargées d'enseignement et les élèves.
- **Évaluer** le travail à réaliser.
- **Consulter** vos plannings, vos notes et les documents mis à votre disposition par votre chargés ou chargées d'enseignement : compléments de cours, bibliographies, exercices.

The screenshot shows the 'Espace numérique de formation' (Digital Learning Environment) of Cnam. The header is red with the Cnam logo and the text 'Espace numérique de formation'. Below the header is a navigation bar with 'Accueil', 'Mes enseignements', 'Actualités', and 'Plus'. On the right, there is a user profile icon labeled '(Auditeur)' and a notification icon with '35'. The main content area is titled 'Accueil ENF /' and 'Utilisateurs connectés : 982'. A section for 'ACTUALITÉS' (News) is shown with four news cards. The first card is for 'Cnam Auvergne-Rhône-Alpes' with a map icon. The second card is for 'Chaire Design / chaire Culture et création - Leçons inaugurales de Pierre Lévy et Lucie Marinier'. The third card is for 'Nouveau - Mooc - Du manager hybride au new leader'. The fourth card is for 'Mooc - L'intelligence artificielle pour tous ! Focus IA et RH'. Each card has a 'Lire la suite >' link. At the bottom of the news section is a link 'Voir toutes les actualités >'. Below the news section is a section for 'MES ENSEIGNEMENTS' (My Courses) with navigation arrows.



Comment financer votre formation ?

Vous avez la possibilité de financer votre formation à titre personnel ou de demander une prise en charge par votre employeur. Différentes possibilités existent.

CPF : Compte personnel de formation

Pour qui ?

Toutes les personnes engagées dans la vie active, indépendamment du statut : les salariés ou salariées du privé, les personnes sans emploi (inscrites ou non à Pôle emploi), les jeunes sortis du système scolaire obligatoire et en recherche d'emploi.

Principe

Il s'agit d'un compte individuel et rechargeable en euros pour se former. En cas de changement de situation professionnelle, vos droits ne sont pas perdus et peuvent être utilisés. Ces euros permettent de financer des formations qui donnent lieu à une certification professionnelle ou à un diplôme reconnu.

Le compte permet de capitaliser 500 euros par an avec un plafond de 5 000 euros. Le CPF remplace le DIF (droit individuel à la formation) depuis le 1er janvier 2015.

Comment faire ?

Les démarches varient en fonction du statut et de l'association ou non de l'employeur à la démarche de formation.

En savoir plus : www.moncompteformation.gouv.fr



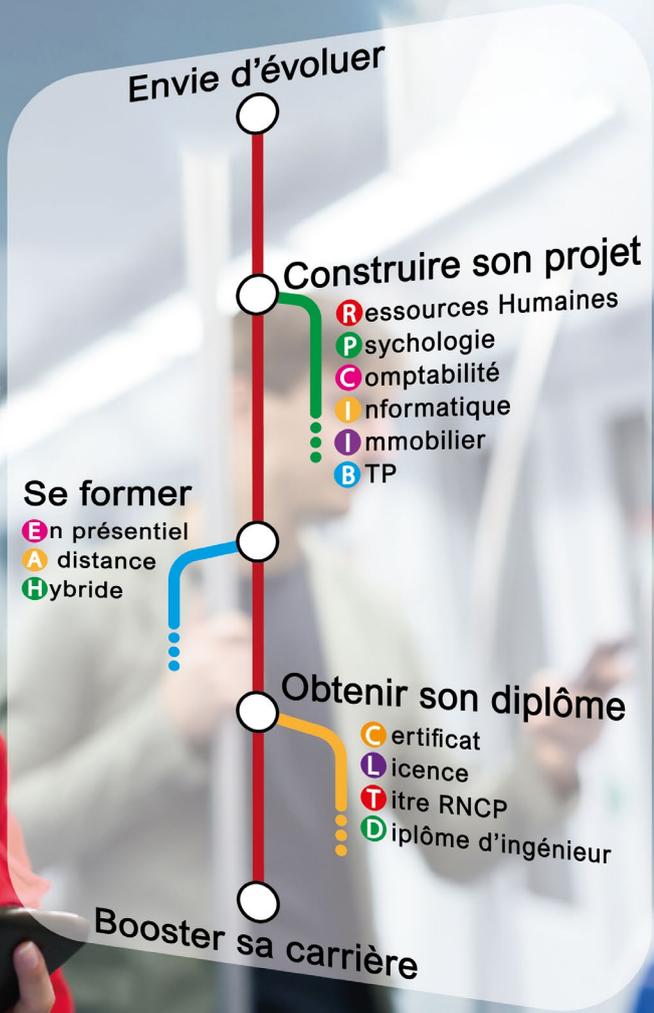
Personne en situation de handicap

1. Vous êtes en situation de handicap ? Signalez-le dès votre premier contact avec notre équipe : un accueil et une information spécifique vous seront réservés.
2. Contacter le référent handicap ara_handi@lecnam.net afin de connaître la démarche à suivre pour obtenir un certificat médical contenant des propositions d'aménagements. Cette attestation médicale, sauf indication contraire, est valide pour l'année universitaire en cours.
3. Fournir au référent handicap l'attestation médicale. En cas de mise en place d'aménagements complexes, un entretien, en concertation avec l'équipe pédagogique, pourra vous être proposé. Il est impératif de nous communiquer vos demandes d'aménagements au plus tôt, les procédures de mises en place nécessitant des délais.

Investissez votre CPF au Cnam !

La loi du 5 septembre 2018 remet la formation professionnelle au cœur du parcours des actifs. En tant que leader de la formation tout au long de la vie, le Cnam entend accompagner tous les acteurs et bénéficiaires de cette réforme.





Grenoble

34 avenue de l'Europe
38100 Grenoble

Lyon

4 Rue Ravier
69007 Lyon

Saint-Etienne

24 Rue Robinson
42100 Saint-Étienne

Roanne

Centre universitaire
Pierre Mendès
France
12 avenue de Paris
42300 Roanne

Montélimar

3 Chemin de Nocaze
26200 Montélimar



✉ ara_contact@lecnam.net

☎ 04 78 58 19 17

